



AVOCATE, MILITANTE FÉMINISTE

Née le 27 juillet 1927 à La Goulette (Tunisie) et morte le 28 juillet 2020 à Paris, **Gisèle Halimi** est une avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne, figure majeure du féminisme en France, engagée en faveur du droit à l'avortement (I.V.G.) et au libre accès des moyens contraceptifs.

Issue d'une famille modeste, elle rejette dès son enfance l'exigence de servir les hommes et de se dévouer aux tâches ménagères. Refusant un mariage arrangé, elle obtient de faire ses études à Paris (une licence en droit, deux certificats de licence de philosophie).

Jeune avocate, elle défend les indépendantistes tunisiens et algériens et se bat contre la torture en plaidant en faveur de **Djamila Boupacha**, torturée et violée par des soldats français. Elle s'engage ensuite pour la cause des femmes, signe en 1971 le **Manifeste de 343**, appelant à la légalisation de l'avortement, et fonde le mouvement **Choisir la cause des femmes** aux côtés de **Simone de Beauvoir**. En 1972, lors du procès de **Bobigny**, elle défend entre autres **Marie-Claire Chevalier**, mineure qui a avorté après un viol, et obtient une relaxe. Ce procès est une étape cruciale dans le cheminement vers la légalisation de l'avortement (Loi "Veil", 1975).



Gisèle Halimi, 2009, Marie-Lan Nguyen, Wikimedia Commons.

En 1978, elle médiatise un autre procès dans lequel elle défend **Anne Tonglet** et **Araceli Castellano**, jeunes vacancières belges battues et violées par trois hommes qui plaident non coupables. Cette affaire, dans laquelle elle obtient la condamnation des accusés, ouvre la voie vers la loi de 1980 qui reconnaît le viol comme un crime.

Elle défend la parité (en politique et de manière générale), militant pour un féminisme à construire et à développer en commun.